

# Note d'information

Suite à de récentes décisions fédérales, certains véhicules prototypes T1A et T1B ne seront plus admis en rallyes tout terrain à compter du 01/01/2030.

Bien évidemment, **nous cherchons une solution qui permette aux véhicules visés de continuer à pouvoir rouler dans la discipline au-delà de cette date !**

A cet effet, une réunion sera organisée au siège de la FFSA avec le service technique avant le début de la saison 2025, ceci dans le but de définir le contour de la **création d'une nouvelle catégorie** (légend/ classic / historique).

Les propositions résultant de cette réunion seront présentées à la commission rallye Tout Terrain au printemps 2025.

J'espère ainsi pouvoir apporter une solution aux propriétaires de ces véhicules avant l'été 2026.

**Pour ce faire, j'ai besoin de recenser les véhicules visés.**

Je vous demande donc de remplir la **fiche descriptive** jointe

(à l'exception des dimensions d'arceau, *réservé aux commissaires techniques*)

et de me la retourner à : [verron.sebastien@sfr.fr](mailto:verron.sebastien@sfr.fr) **avant le 30/04/2025.**

## Quels sont les véhicules concernés ?

**à partir du 01/01/2030.**

Les prototypes T1A/T1B construits avec les arceaux qui ne sont pas en tubes de section circulaire mono pièce et qui ne se jonctionnent pas au niveau du plancher de l'habitacle.

**à partir du 01/01/2031.**

Les Prototypes T1A et T1B qui ne respectent pas la réglementation technique applicable à partir du 01/01/1995 en termes d'armature de sécurité (diamètre des arceaux ci-dessous)

Arceau principal 45x2.5 ou 50x2

Arceaux demi latéraux et jambes de force arrières diamètre 40x2 ou 38x2.5

Ainsi que les autres parties de l'armature de sécurité.

Rappel : toute modification de l'armature entrainera la mise en conformité du châssis conformément à la réglementation actuelle

Sébastien Verron,  
Délégué Technique du CFRTT